

## **TEXTE COLLECTIF**

### **Pour un droit du travail protecteur des salarié-e-s: non au rapport Combrexelle!**

La construction du Code du travail en France est issue d'un siècle entier de grèves et de négociations. Les lois et les conventions internationales concernant les durées légales, le Smic, les conditions de travail, les institutions représentatives du personnel, la santé, l'hygiène, la sécurité, et les droits attachés aux licenciements sont le fruit des combats passés. Il en est de même de la construction du statut de la fonction publique.

À peine les lois Macron et Rebsamen votées, le gouvernement compte engager, en suivant les préconisations du rapport Combrexelle, une réforme qui peut changer la nature du Code du travail et transformer la fonction de la négociation collective. La volonté affichée de simplification dissimule un projet de déréglementation qui vise à affaiblir les droits des salarié-e-s en élargissant les possibilités pour la négociation d'entreprises de déroger au Code du travail en défaveur des salarié-e-s. Ne nous y trompons pas. L'ensemble des salarié-e-s est visé. Le premier ministre préconise le même breuvage pour la fonction publique : « Il faudrait un rapport Combrexelle pour la fonction publique. » D'ores et déjà un agent sur cinq est soumis au système du contrat. Et Macron affirme que le statut des fonctionnaires n'est plus ni « adéquat » ni « justifiable ».

En réalité le droit du travail n'a jamais été aussi complexe que depuis que se sont multipliées les dérogations à la loi en faveur du patronat. Le but du Medef et du gouvernement n'est pas de simplifier le droit du travail. Il est de mettre en cause la légitimité de la loi, de liquider définitivement le principe de faveur, qui prévoit que les accords d'entreprises ne peuvent déroger aux accords de branche ou au Code du travail que s'ils sont plus favorables aux salarié-e-s. Le but est de mettre la négociation collective au service de la compétitivité et des employeurs et d'aboutir à un Code du travail facultatif pour sa plus grande partie. Le rapport Combrexelle va même jusqu'à prévoir qu'

un accord collectif puisse primer sur « l'intérêt individuel » du salarié-e concrétisé par son contrat de travail. Sont donc remis en cause par ces propositions tant les acquis collectifs des salarié-e-s que les avantages individuels des contrats de travail.

Le respect des droits des salarié-e-s est un choix politique qui concerne toute la société, il doit donc faire l'objet de décisions s'appliquant à toutes les entreprises. La négociation collective est nécessaire pour prendre en compte les situations diverses. Elle doit rester un complément au service des salarié-e-s et non pas se substituer à la loi. Le droit du travail, hélas, est le moins enseigné, le moins connu, le plus dénigré, le plus fraudé, alors qu'il est le plus essentiel, le plus vital pour 18 millions de salarié-e-s. Réduire les droits des salarié-e-s, c'est aussi par contrecoup s'attaquer aux chômeurs-euses, aux retraité-e-s, aux jeunes qui débudent une activité professionnelle.

La justification première du droit du travail, contrebalancer le pouvoir patronal, reste plus que jamais d'actualité. Face aux tenants d'une simplification du droit du travail au travers d'un droit avec le moins possible de lois, de juges, de sanctions, nous défendons un droit du travail avec davantage de droits pour tous et toutes les salarié-e-s, leurs représentant-e-s, les comités d'entreprise (CE), les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), des médecins du travail non soumis au patronat, et davantage d'inspecteurs-trices du travail avec une garantie d'indépendance. Nous voulons un droit du travail plus accessible, plus

effectif, avec un accès au juge facilité, des sanctions réelles et rapides des violations aux règles qu'il prévoit.

Nous refusons tout ce qui renforce la soumission des salarié-e-s à l'exploitation patronale. Ensemble, nous appelons à faire campagne contre les projets annoncés par le gouvernement, visant à réduire et à subordonner les droits des salariés aux exigences des entreprises. Nous appelons à expliquer, à mobiliser, à empêcher par toutes actions utiles que le patronat et le gouvernement liquident un siècle de combats. Pour un droit du travail protecteur des salarié-e-s! Que le progrès social l'emporte au travail, pas l'exploitation féroce! La campagne unitaire, à l'initiative de la Fondation Copernic et de syndicalistes du ministère du Travail, sera lancée lundi 9 novembre, salle Croizat, bourse du travail République, à 19 heures, avec les syndicalistes, les personnalités, les partis et élus, les salarié-e-s, qui se mobilisent ensemble pour défendre le droit du travail. Venez nombreux.

**LES 100 PREMIERS SIGNATAIRES :** Catherine Achin (politiste), Bruno Amable (économiste), Geneviève Azam (Attac), Ana Azaria (Femmes Égalité), Ludivine Bantigny (historienne), Stéphane Beaud (sociologue), FatimaEzzahra Benomar (Les Effronté-e-s), Loïc Blondiaux (politiste), Laurent Bonelli (politiste), Jacques Bidet (philosophe), Patrick Bruneteaux (sociologue), Mireille Bruyère (économiste), Claude Calame (anthropologue), Christophe Charle (historien), Isabelle Charpentier (sociologue), Deborah Cohen (historienne), Philippe Corcuff (sociologue), Pierre Cours-Salies (sociologue), Thomas Coutrot (Attac), Laurent Davezies (économiste), Laurence de Cock (historienne), Marielle Debos (politiste), Caroline de Haas (féministe), Marine de Lasalle (politiste), Christine Delphy (féministe), Monique Dental (féministe), Paul Dirckx (sociologue), Josepha Dirringer (juriste), Emmanuel Dockès (juriste), Cédric Durand (économiste), Guillaume Etievant (Fondation Copernic), Nathalie Ethuin (sociologue), Éric Fassin (sociologue), Anne Fretel (économiste), Jean Gadrey (économiste), Franck Gaudichaud (politiste), Dominique Godineau (historienne), Bertrand Geay (sociologue), Didier Gelot (économiste), Ozgur Gun (économiste), Jean-Marie Harribey (économiste), Odile Henry (sociologue), Michel Husson (économiste), Sabina Issehnane (économiste), Sophie Jallais (économiste), Fanny Jedlicki (sociologue), Esther Jeffers (économiste), Anne Jollet (historienne), Pierre Khalfa (Fondation Copernic), Danièle Kergoat (sociologue), Razmig Keucheyan (sociologue), Michel Koebel (sociologue), Rose-Marie Lagrave (sociologue), Christian Laval (sociologue), Frédéric Lebaron (sociologue), Catherine Leclercq (sociologue), Olivier Lecour Grandmaison (historien), Rémi Lefebvre (politiste), Philippe Légé (économiste), Patrick Le Moal (Fondation Copernic), Dominique Lhuillier (psychologue), Wenceslas Lizé (sociologue), Frédéric Lordon (économiste), Michael Lowy (sociologue), Jonathan Marie (économiste), Christiane Marty (féministe), Gus Massiah (Aitec), Gérard Mauger (sociologue), Hélène Michel (politiste), Julian Misch (sociologue), Christian de Montlibert (sociologue), Robi Morder (juriste), Corinne Nativel (géographe), Olivier Neveux (professeur d'esthétique du théâtre), Ugo Palheta (sociologue), Willy Pelletier (Copernic), Irène Pereira (sociologue), Elsa Peskine (juriste), Roland Pfefferkorn (sociologue), Louis Pinto (sociologue), Dominique Plihon (Attac), Bernard Pudal (politiste), Cécile Rabot (sociologue), Emmanuel Renault (philosophe), Jacques Rigaudiat (économiste), Michèle Riot-Sarcey (historienne), Daniel Rome (Attac), Catherine Samary (économiste), Yasmine Siblot (sociologue), Arnault Skornicki (politiste), Charles Soulié (sociologue), Henri Sterdyniak (économiste), Maya Surduts (Cadac), Suzy Rojzman (CNDF), Lucie Tanguy (sociologue), Albena Tcholakova (sociologue), Annie Thebaud-Mony (sociologue), Julien Théry-Astruc (historien), Sylvie Tissot (sociologue), Christian Topalov (sociologue), Aurélie Trouvé (économiste), Jacques

Sauvageot (ITS), Morgan Sweeney (juriste), Florence Weber (sociologue), Cyril Wolmark (juriste)...